



Echographie perdu et litige hopital

Par **rubisandra**, le **21/01/2014** à **10:28**

bonjour

brèvement: après avoir marche sur un cure dent, mon fils a été hospitalisé durant 4 jour il a reçu uniquement des antibio.

Avant de sortir j ai insisté pour avoir une échographie car mon fils ne posait toujours pas le pied et l'écho n a rien décelé.

le week end qui a suivi je suis retourner a ce même hôpital et il a été pratiquer une 2 écho qui a bien révélé ce coup ci un morceau de cure dent.

j ai pris mes papier et je suis allée dans un autre hôpital et mon fils a été opéré en urgence je pense que la première hospitalisation n a pas été sérieuse et que le médecin n a pas été plus loin qu'une simple infection et nous a laisser rentrer a la maison et mon fils ne posait toujours pas son pied

j ai demande le cliché de la 1 écho mais celle ci a disparu je n ai que le compte rendu pensez vous qu'une action en justice pour remboursement des frais et des dommages et intérêts est faisable

puis je avoir une copie ou un retraitage de cette écho malgres que l'hôpital me dit qu'ils n'ont pas d'archive sur ce genre d'exams

qu'en pensez vous

heureusement qu'il n'a pas garder de séquelle puis qu'on nous avons consulte un autre hôpital cordialement

Par **trennec**, le **01/03/2014** à **17:14**

Une action en responsabilité est possible en raison de la faute de diagnostic. la question est de savoir si l'engagement d'une procédure en responsabilité ne serait pas disproportionnée par rapport aux enjeux du litige.